

## DÉLIBÉRATION N°DL20220024 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/01/2022 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 3 absents représentés à savoir :

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 19h05) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h05)

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE ILE DE FRANCE ET DE SES VOIRIES ADJACENTES  
- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SAINT-ETIENNE  
MÉTROPOLE**

**M. Jean-Paul RIVAT** expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond est engagée dans un programme de requalification et d'embellissement de ses espaces publics de centre-ville qui contribuent fortement à la qualité de vie et d'attractivité de la commune.

La place Ile de France a été identifiée comme prioritaire pour sa requalification dans le but d'améliorer l'image du quartier et l'intensité urbaine de ce centre secondaire.

La cohérence des interventions de Saint-Chamond et de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de leurs compétences respectives, constitue un enjeu important de cette opération. Les deux parties se sont donc rapprochées afin de voir comment coordonner leurs travaux respectifs.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre la ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole, dans le but de préparer et procéder aux mises en concurrence par la mise en place de marchés publics nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le projet de convention qui est présenté prévoit que la commune, désignée en tant que coordonnateur du groupement, assure gracieusement une mission allant de l'organisation de la procédure à la notification des marchés publics. Si nécessaire, la commission d'appel d'offres communale sert de commission au groupement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

3 abstentions            Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la place Ile de France, entre la commune de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole, en application des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tous documents y afférents.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 01/02/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD